

TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

**NOTIFICATION RELATIVE A CERTAINES
CORRECTIONS FAITES D'OFFICE**

(instruction administrative 327 du PCT)

PCT

COPIE POUR LE BUREAU INTERNATIONAL
<i>Demande internationale n°</i> PCT/FR2013/050339
<i>Date du dépôt international (jour/mois/année)</i> (19/02/2013) 19 FÉVRIER 2013

Expéditeur : L'OFFICE RECEPTEUR

Destinataire :

CABINET BEAU DE LOMENIE
158, Rue de l'Université

75340 PARIS CEDEX 07

<i>Référence du dossier du déposant ou du mandataire</i> 116850LC744F	<i>Date d'expédition (jour/mois/année)</i> (13/03/2013) 13 MARS 2013	<i>DELAI DE REPONSE</i> NEANT <i>Voir toutefois le paragraphe 3 ci-après</i>
<i>Déposant</i> SNECMA		

1. Il est notifié au déposant que l'office récepteur a procédé d'office à la correction d'irrégularités de forme dans la demande internationale, comme il est indiqué sur la copie ci-jointe

- de la requête, feuille(s) n°(s) : **4/5**
- de la description, feuille (s) n°(s) :
- des revendications, feuille(s) n°(s) :
- des dessins, feuilles(s) n°(s) :
- d'un autre document (*préciser*) :

2. Si le déposant approuve ces corrections, aucune autre mesure n'est requise à cet égard.

3. **Si le déposant conteste** ces corrections, il doit en informer rapidement l'office récepteur.

Nom et adresse postale de l'office récepteur Institut National de la Propriété Industrielle 97, boulevard Carnot - 59040 Lille Cedex Télécopie : 03.28.36.34.81	Affaire suivie par : Fabienne DIOCOURT Téléphone : 03 28 36 34 63
--	--

11685OLC744F

4/5

REQUÊTE PCT

Imprimé (original sous forme électronique)

REPLI PAR RO

VIII	Déclarations	Nombre de déclarations	
VIII-1	Déclaration relative à l'identité de l'inventeur	-	
VIII-2	Déclaration relative au droit du déposant, à la date du dépôt international, de demander et d'obtenir un brevet	-	
VIII-3	Déclaration relative au droit du déposant, à la date du dépôt international, de revendiquer la priorité de la demande antérieure	-	
VIII-4	Déclaration relative à la qualité d'inventeur (seulement aux fins de la désignation des États-Unis d'Amérique)	-	
VIII-5	Déclaration relative à des divulgations non opposables ou à des exceptions au défaut de nouveauté	-	
IX	Bordereau	Nombre de feuilles	
IX-1	Requête (y compris les feuilles pour déclaration)	[5] [4]	Fichier(s) électronique(s) joint(s) ✓
IX-2	Description	22	✓
IX-3	Revendications	4	✓
IX-4	Abrégé	1	✓
IX-5	Dessins	3	✓
IX-7	TOTAL	[35] [34]	
Eléments joints		Document(s) papier joint(s)	Fichier(s) électronique(s) joint(s)
IX-8	Feuille de calcul des taxes	-	✓
IX-11	Copie du pouvoir général	-	Référence n° 19364
IX-18	Support matériel PCT-SAFE	-	-
IX-20	Figure des dessins qui doit accompagner l'abrégé	2	
IX-21	Langue de dépôt de la demande internationale	français	
X-1	Signature du déposant, du mandataire ou du représentant commun	(PKCS7 Signature Digital)	
X-1-1	Nom (NOM DE FAMILLE, prénom) :	BESNARD, Christophe	
X-1-2	Nom du signataire	FR, CABINET BEAU DE LOMENIE, Christophe BESNARD	
X-1-3	Qualité (si cela n'apparaît pas clairement à la lecture de la requête)	(Mandataire)	

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : L'OFFICE RÉCEPTEUR

PCT INVITATION RELATIVE À LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS	Destinataire : Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 GENEVE 20 SUISSE
Date d'expédition (jour/mois/année) (13/03/2013) 13 MARS 2013	
Demande internationale n° PCT/FR2013/050339	

L'office récepteur transmet ci-joint les documents suivants :

1. 1 exemplaires originaux (article 12.1)).
2. copies de recherche (article 12.1)).
3. traductions de demandes internationales (règle 12.3 ou 12.4)
4. copies de prétendues demandes internationales (règle 20.4.iv)).
5. traduction d'une demande antérieure (règle 20.6.a)iii) et instruction administrative 305ter)
6. copies de la requête du déposant en restauration du droit de priorité selon la règle 26bis.3.a), conformément à la règle 26bis.3.h)i)
7. exemplaires originaux et corrections, non encore transmis, pour des demandes internationales qui ont été considérées comme retirées (règle 29.1.a)i)).
8. (copies de) lettres de corrections ou de rectifications (instruction administrative 325.b) et c)).
9. (copies de) feuilles de remplacement (instruction administrative 325.b) et c)).
10. (copies de) feuilles remises postérieurement (instruction administrative 309.b)iv), 309.c)iv), 310.b)iv), 310bis.b)v) ou 130ter.iv))
11. copie(s) des résultats de la ou des recherches antérieures (règle 12bis 1.a) et c)).
12. 1 autres documents (*préciser*) :
I CO

On trouvera en annexe une liste indiquant pour chaque document transmis la nature de ce document ainsi que le numéro de demande internationale correspondant et contenant (au besoin) d'autres renseignements.

La présente notification est envoyée au destinataire en sa qualité :

- d'administration chargée de la recherche internationale
- de Bureau international.

Nom et adresse postale de l'office récepteur Institut National de la Propriété Industrielle 97, boulevard Carnot - 59040 Lille Cedex Télécopie : 03.28.36.34.81	Affaire suivie par : Fabienne DIOCOURT Téléphone : 03 28 36 34 63
--	--